



CENTRE REGIONAL de la PROPRIETE FORESTIERE de NORMANDIE



INFORMATION PROPRIETAIRES DE PARCELLES FORESTIERES

Madame, Monsieur,

Le Conseil Régional et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Normandie ont décidé de confier au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie **l'actualisation et l'optimisation du Schéma de desserte.**

Le CRPF de Normandie réalisera donc l'inventaire sur le terrain de la voirie forestière publique et privée existante et des accès aux forêts sur le territoire communal **entre les mois d'avril et septembre 2009.** A cet effet, les agents de cet Etablissement public sont susceptibles de parcourir les réseaux de desserte existants pour en effectuer le relevé GPS. Ils sont porteurs d'une lettre de mission à cet effet et d'une carte professionnelle.

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil. En effet, cette demande est d'importance puisqu'il s'agit de dresser un **état des lieux actualisé des dessertes forestières existantes.** Ce schéma régional une fois qu'il aura été approuvé par le Préfet de région, constituera une aide à la décision en matière de soutien financier à la desserte.

Cette note d'information rentre dans le cadre de l'application de l'article L.221-5 du Code Forestier.

Pour tout **renseignement complémentaire**, s'adresser au CRPF de Normandie : ☎ 02.33.82.41.60

